



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 5 janvier 2017 – n° 2/H030

## COMMISSION

### *SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE*



Réunion du 16 novembre 2016

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| PROJETS D'AVIS.....                      | 2  |
| RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....           | 3  |
| COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....          | 5  |
| LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....   | 19 |
| LISTE DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES..... | 19 |

---

## PROJET D'AVIS

---

### COMMISSION SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE du 16 novembre 2016

#### Avis proposés au Conseil

##### Avis n° 1

La commission se félicite de l'ouverture par la Banque de France d'un lieu pouvant accueillir les chercheurs ou d'autres utilisateurs et leur permettre d'accéder à un large gisement de données économiques et financières : l'« open data room ». Ils pourront désormais exploiter gratuitement des données individuelles anonymisées sur le secteur bancaire et financier, les entreprises, les ménages et les flux commerciaux et financiers internationaux. Cette ouverture s'inscrit dans l'esprit du rapport du groupe de travail du Cnis sur « l'accès aux données bancaires et financières » dont plusieurs recommandations concernaient un plus large accès aux données de ce secteur, en particulier aux données confidentielles.

*Référence : avis généraux de moyen terme n° 1, 8 et 27, avis de moyen terme n° 10 de la commission "Système financier et financement de l'économie", avis général n° 1 de 2016*

##### Avis n° 2

La commission constate l'émergence d'un nouveau mode de financement de projets lié à la place croissante du numérique dans le développement économique : le financement participatif, ou *crowdfunding*. Le financement participatif est un outil de collecte de fonds *via* des plateformes Internet qui permet à un ensemble de contributeurs de financer directement des projets portés par des entreprises, des associations ou des particuliers.

La mesure statistique de cette nouvelle forme d'intermédiation en est à ses débuts. Le cadre réglementaire, en vigueur depuis octobre 2014, a récemment évolué avec la publication du décret du 28 octobre 2016 qui impose aux principaux acteurs du financement participatif de communiquer sur leurs opérations selon une périodicité et des modalités déterminées par la Banque de France. D'autres initiatives de rassemblement de données sont disponibles ou en cours de constitution, par exemple au ministère de la Culture et de la Communication, chez des acteurs privés ou dans le monde de la recherche.

Cette mesure statistique reste encore difficile compte tenu de la diversité des opérations : comparaisons peu évidentes entre les sources, profondeur historique réduite, cadre réglementaire évolutif, problème d'accès aux données en raison d'une numérisation insuffisante de sources. Bien qu'elles soient encore en cours d'élaboration ou de développement, les mesures statistiques resteront relativement limitées à un petit nombre d'indicateurs dans la mesure où le phénomène est lui-même d'ampleur limitée. Le Conseil souhaiterait que les producteurs de la statistique publique concernés, en lien avec les initiatives en cours, soient en mesure de développer la production de données et d'études statistiques dans les prochaines années.

*Référence : avis généraux de moyen terme n° 5 et 29, avis de moyen terme n° 9 de la commission "Système financier et financement de l'économie", avis général n° 6 de 2015*

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE  
- 16 novembre 2016 -

---

Président : Gunther CAPELLE-BLANCARD, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Rapporteurs : Ronan MAHIEU, Chef du département des comptes nationaux, Insee  
Delphine MOREAU, Direction des statistiques monétaires et financières, Banque de France

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 41 17 67 04)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

|                                                                                                                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION.....                                                                                                                                                   | 5  |
| I. POINT SUR L'OPEN DATA ROOM (GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS « ACCESSIBILITÉ AUX DONNÉES RELATIVES AU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER »).....                             | 5  |
| II. LE FINANCEMENT PARTICIPATIF.....                                                                                                                                | 6  |
| 1. Le financement participatif au sein du financement de l'économie : cadrage juridique, économique et statistique.....                                             | 6  |
| 2. Les acteurs économiques du financement participatif : l'exemple de la société Unilend et l'association Financement Participatif France.....                      | 9  |
| 3. Exploitation de données de financement participatif : les recherches en cours pour le service statistique du ministère de la Culture et de la Communication..... | 11 |
| 4. Échanges avec la salle.....                                                                                                                                      | 13 |
| III. PROPOSITIONS D'AVIS.....                                                                                                                                       | 15 |
| IV. PROGRAMME DE TRAVAIL 2017 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE ET BILAN À MI-PARCOURS DES AVIS DE MOYEN TERME 2014-2018 DU CNIS.....                                      | 17 |
| CONCLUSION.....                                                                                                                                                     | 18 |

## Liste des participants

|                  |             |                                                           |
|------------------|-------------|-----------------------------------------------------------|
| Bailly           | Philippe    | Crédit Mutuel                                             |
| Baratte          | Olivier     | Secours catholique – Caritas France                       |
| Beller           | Catherine   | Conseil national de l'information statistique             |
| Bertholon        | Raphaëlle   | Confédération générale des cadres                         |
| Bertiaux         | Juliette    | Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France |
| Bienvenu         | Jean-Marc   | MGDIS                                                     |
| Bienvenu         | Pierre      | ACPR                                                      |
| Capelle-Blancard | Gunther     | Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne                    |
| Démont           | Élisabeth   | Conseil national de l'information statistique             |
| Gasnier          | Laurent     | Direction générale des douanes et droits indirects        |
| Gublin-Guerrero  | Gabriela    | Association française de gestion financière               |
| Hallay           | Alban       | Fédération française des sociétés d'assurances            |
| Havrylchyk       | Olena       | Université de Lille – LEM, EconomiX                       |
| Kremp            | Élisabeth   | Insee – Statistiques d'entreprises                        |
| Lesur            | Nicolas     | Unilend                                                   |
| Mahieu           | Rohan       | Insee – Études et synthèses économiques                   |
| Makdessi         | Yara        | Conseil national de l'information statistique             |
| Marx             | Thomas      | Direction générale du Trésor                              |
| Masselier        | Kloé        | Banque de France – Région Île-de-France                   |
| Maurel           | Françoise   | Conseil national de l'information statistique             |
| Monfront         | Régine      | Banque de France                                          |
| Moreau           | Delphine    | Banque de France                                          |
| Nicolas          | Yann        | Département Études, prospective et statistiques           |
| Olagnon          | Marc        | Initiative France                                         |
| Randriamisaina   | Marina      | Banque de France                                          |
| Romey            | Carine      | Autorité des marchés financiers                           |
| Roy              | Nathalie    | Union professionnelle artisanale                          |
| Valli            | Thomas      | AFG                                                       |
| Villetelle       | Jean-Pierre | Banque de France                                          |
| Waxin            | Thimothée   | Fédération bancaire française                             |

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Gunther Capelle-Blancard.*

## **INTRODUCTION**

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Bonjour à tous. Notre ordre du jour sera principalement consacré à la thématique du financement participatif, c'est-à-dire aux données disponibles ou manquantes concernant ce mode de financement alternatif, original et récent.

Préalablement, nous bénéficierons d'un point de la Banque de France sur l'ouverture de l'Open Data Room, ayant vocation à permettre aux chercheurs, voire, à terme, à d'autres catégories d'utilisateurs, d'accéder à des données individuelles anonymisées. Je tiens à remercier personnellement la Banque de France d'avoir mis en place cet outil, qui marque une étape essentielle dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières en France. L'Open Data Room permet aujourd'hui d'accueillir les chercheurs dans des locaux merveilleux, avec le soutien d'économistes de la Banque de France. De nombreuses études sur le système bancaire et financier devraient ainsi pouvoir être produites. Après d'importants travaux menés en ce sens, autour d'enjeux parfois complexes, le Cnis ne peut que se féliciter de cette évolution.

Nous concluons cette réunion avec une présentation par les deux rapporteurs de la Commission du programme de travail 2017 de la statistique publique, au regard des avis de moyen terme du Cnis.

## **I. POINT SUR L'OPEN DATA ROOM (GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS « ACCESSIBILITÉ AUX DONNÉES RELATIVES AU SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER »)**

### **Marina RANDRIAMISAINA, Banque de France**

Le service en charge des bases de données et de la diffusion statistique de la Banque de France assure la diffusion de produits statistiques et est le point d'entrée pour l'accès aux données.

La démarche d'ouverture ainsi poursuivie par la Banque de France répond à un double objectif : d'une part, répondre au besoin de transparence du public sur le financement de l'économie et le fonctionnement du système bancaire et financier ; d'autre part, soutenir la recherche notamment française.

Cette démarche s'appuie sur la diffusion de séries statistiques, à travers le portail Webstat (renové en novembre 2016), ainsi que la mise à disposition de données individuelles ou granulaires, à travers l'Open Data Room (en cohérence avec les réflexions engagées au sein du Cnis dès 2013 et les conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'accessibilité aux données relatives au secteur bancaire et financier).

Les données accessibles par le biais de l'Open Data Room sont anonymisées. Il est ainsi impossible de les identifier directement, conformément à la réglementation européenne applicable aux banques centrales. Elles sont issues de différentes sources de données : documents comptables, statistiques internationales, enquêtes et collectes spécifiques réalisées par la Banque de France.

À ce jour, l'Open Data Room propose près de 400 millions de données individuelles (concernant 280 000 entreprises, 500 établissements financiers et 1 million de ménages), destinées à être enrichies au fur et à mesure.

Parmi ces données figurent principalement des données financières relatives aux banques, aux titres, aux organismes de titrisation et aux entreprises d'investissement, aux assurances, aux entreprises (bilans et enquêtes de conjoncture), à l'activité internationale des banques et des entreprises (en lien avec la balance des paiements), aux ménages (enquête HFCS), à la politique monétaire et aux moyens de paiement.

L'accès à ces données repose sur une procédure unifiée, reprise sur le site internet de la Banque de France, avec un formulaire de demande d'accès disponible en ligne. Les chercheurs sont ainsi invités à présenter leurs projets de recherche et à indiquer les données auxquelles ils souhaitent accéder. Les demandes sont ensuite instruites et soumises à un comité d'accès aux données, composé de représentants des différentes directions de la Banque de France concernées et de deux membres externes : Sébastien Jean (Directeur du CEPII) et Thierry Foucault (Professeur à HEC). Depuis la mise en place de cette procédure, aucune demande d'accès n'a été refusée.

En pratique, l'Open Data Room consiste en une salle sécurisée, implantée au sein de la Direction générale des statistiques de la Banque de France, au 37 rue du Louvre à Paris. Cette salle abrite des postes de travail sécurisés, dotés de capacités de stockage et de calcul renforcées, avec une gamme de logiciels de traitement statistique à disposition. Des données externes peuvent également y être apportées par les chercheurs, en vue de réaliser des appariements, en utilisant la même clé d'anonymisation que celle des données mises à disposition. Un accompagnement personnalisé y est également proposé, avec des référents méthodologiques.

Au-delà des chercheurs, tous les utilisateurs peuvent aujourd'hui solliciter un accès à l'Open Data Room.

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Nous ne pouvons qu'inciter la communauté des chercheurs et des économistes à s'emparer de cet outil extrêmement performant, permettant d'accéder à des données nombreuses, dont certaines n'ont jamais été exploitées.

## **II. LE FINANCEMENT PARTICIPATIF**

### **1. Le financement participatif au sein du financement de l'économie : cadrage juridique, économique et statistique**

#### **Delphine MOREAU, Banque de France**

L'émergence de l'activité de financement participatif est récente, en lien avec le développement d'Internet. Cette activité se caractérise par une mise en relation facilitée entre les apporteurs de fonds et les porteurs de projets, *via* des plateformes en ligne. Ces plateformes permettent aujourd'hui à des porteurs de projets très diversifiés de présenter leur démarche et de rassembler des fonds. Les financements peuvent se faire sous la forme de prêts, de dons ou d'investissements en capital.

Les prêts accordés par ce biais peuvent être rémunérés ou à titre gratuit. Une nouvelle forme d'intermédiation se développe ainsi, ne requérant pas nécessairement le recours à un établissement bancaire. Cette forme d'opération est aussi appelée *crowdlending*.

Des dons ou contributions peuvent également faire l'objet de contreparties (participation aux activités de l'association financée, cadeaux, etc.). Plusieurs contributeurs peuvent ainsi être mobilisés pour participer au financement d'une action particulière d'une association, qui n'aurait pas nécessairement pu être mise en œuvre autrement.

Le cadre réglementaire du financement participatif prévoit par ailleurs la possibilité de réaliser des investissements en capital, avec des titres associés et une rétribution financière attendue en contrepartie. Cette forme d'opération est aussi appelée *crowdequity*.

En général, un porteur de projet réussit à financer son opération en mobilisant plusieurs contreparties. Dans certaines opérations, le nombre de ces contreparties peut être très élevé ; dans d'autres, il peut demeurer très réduit.

Plus récemment, avec l'adoption de la loi Macron, une quatrième forme d'opération a été mise en place : les bons de caisse (ou « minibons »), se situant économiquement proche du prêt mais recouvrant certains aspects juridiques relatifs aux titres.

Pour permettre ces échanges de fonds entre apporteurs et porteurs de projets, deux statuts d'opérateurs ont été institués par le cadre réglementaire : les conseillers en investissement participatif (CIP), à même de proposer des opérations de financement par titres, sous supervision de l'AMF (Autorité des marchés financiers) ; les intermédiaires en financement participatif (IFP), davantage spécialisés dans les opérations de prêts, sous supervision de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution). L'ensemble des plateformes de financement participatif doivent par ailleurs être enregistrées auprès du registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS). Pour recevoir des fonds du public et proposer d'autres services, certaines plateformes ont également dû se doter d'un agrément bancaire, voire d'un statut d'entreprise d'investissement ou de société de gestion.

Cette diversité de statuts et de modalités d'intervention implique une certaine difficulté pour appréhender l'activité de financement participatif. En pratique, sur le marché, on observe néanmoins une spécialisation des plateformes, en fonction du format de financement, du type de projets ou du type de porteurs de projets. Des montages très spécifiques ont notamment été développés dans ce cadre autour de projets de promotion immobilière. D'autres déclinaisons ou usages du financement devraient ainsi être créés à l'avenir. Certaines plateformes se sont également dotées des deux statuts d'IFP et de CIP, afin de couvrir l'ensemble des formes d'opération évoquées.

L'engouement pour cette activité s'est du reste accompagné, plus récemment, d'un fort mouvement de concentration du marché. Certaines plateformes en ont absorbé d'autres, en vue d'atteindre une taille critique et un positionnement discriminant sur le marché, avec des perspectives de rentabilité associées (s'agissant d'une activité commerciale).

Pour encadrer et suivre le développement de cette activité, les pouvoirs publics se sont préoccupés de définir des références communes et des outils de reporting, y compris pour mesurer l'apport de cette nouvelle forme d'intermédiation au financement de l'économie (en complément des financements bancaire et de marché).

Les plateformes bénéficiant d'un agrément bancaire ou d'un statut d'entreprise d'investissement ou de société de gestion sont conduites à adresser régulièrement à l'AMF ou à l'ACPR un certain nombre de données comptables et prudentielles.

Le Service central des risques de la Banque de France, quant à lui, s'intéresse plus particulièrement au financement participatif des entreprises françaises. Un reporting relatif aux encours de financement des entreprises est ainsi exigé de la part des plateformes de financement participatif dès lors que celles-ci souhaitent pouvoir accéder aux données du fichier FIBEN – ce fichier, regroupant des informations relatives aux entreprises et à leur cotation par la Banque de France, étant particulièrement utile aux plateformes souhaitant prêter aux entreprises et apporter un conseil en termes de tarification du risque pour la rémunération du crédit.

Pour le suivi des activités, dans le contexte du décret du 28 octobre 2016 élargissant le périmètre du financement participatif (à travers l'augmentation des seuils individuels d'investissement notamment), une communication d'informations à la Banque de France, selon des modalités et une périodicité à déterminer, a également été prévue. La Commission sera tenue informée des conditions de collecte, de diffusion et de restitution de ces informations.

À ce stade du développement de l'activité, les données statistiques ainsi rassemblées conservent une profondeur d'historique limitée. En outre, les comparaisons demeurent peu évidentes entre les sources, du fait de la diversité des modes et des périmètres d'intervention, avec des réglementations peu harmonisées à l'échelle internationale. Les évolutions réglementaires influant sur le développement de l'activité nécessitent également d'être prises en compte.

Des statistiques ont néanmoins déjà pu être produites sur le sous-ensemble des plateformes participant au financement des entreprises. Les données adressées par 8 plateformes en septembre 2016 font ainsi état de 50 millions d'euros de prêts accordés aux entreprises, dont 50 % par des personnes physiques (apportant directement leurs fonds, en fonction du profil des entreprises). 500 porteurs de projets ont bénéficié de ces financements. Par rapport au financement global de l'économie, cette approche demeure toutefois marginale – les encours de crédits aux entreprises (y compris financières) représentant, en comparaison, près de 1 000 milliards d'euros. Dans le temps, l'évolution de la part relative du financement participatif dans le financement global des entreprises permettra d'en analyser de manière plus approfondie la dimension complémentaire.

Le financement participatif des entreprises se caractérise également par une couverture large en termes de secteurs d'activité, avec des opérations dans l'industrie, les services, les activités commerciales, les activités financières, etc. 9 % des porteurs de projets relèvent par ailleurs, dans la cotation définie par la Banque de France, de cotes éligibles à un refinancement auprès de la BCE (3++, 3+, 3, 4+ et 4). Des entreprises en bonne situation financière apparaissent ainsi bienvenues auprès des acteurs du financement participatif, pour bénéficier d'un complément à leurs sources classiques de financement.

Les premières centralisations de données montrent également que le financement participatif bénéficie majoritairement aux entreprises de petite taille, avec 36 millions d'euros de prêts accordés à des entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1,5 million d'euros.

En termes de publications et d'informations complémentaires sur le sujet, le pôle Fintech de l'ACPR a mis en ligne un guide à l'attention des porteurs de projets, destiné à leur permettre de mieux se repérer dans l'environnement réglementaire et de marché du financement participatif. Ce pôle alimente aussi avec les références réglementaires les plus récentes le site du SGACPR.

Plus globalement, le Service central des risques de la Banque de France produit et diffuse en ligne des statistiques issues des centralisations mensuelles, avec un détail par secteur d'activité, par type de prêts, etc.

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

L'Open Data Room permet-elle aujourd'hui d'accéder à l'ensemble des prêts transitant par les plateformes de financement participatif ?

### **Delphine MOREAU**

Tel est le cas pour les prêts relevant du financement des entreprises.

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Comment se fait-il par ailleurs que seuls 500 porteurs de projets aient été identifiés à ce jour ? Ce nombre restreint est-il lié au périmètre de la déclaration des encours au Service central des risques ?

### **Delphine MOREAU**

De fait, cette déclaration ne revêt pas un caractère obligatoire. Elle est exigée uniquement dès lors qu'une plateforme souhaite accéder aux données du fichier FIBEN. À ce jour, 8 plateformes se sont engagées dans cette démarche. Une neuvième devrait le faire d'ici la fin de l'année 2016. Pour les entreprises n'entrant pas de ce cadre, la transmission des informations repose sur le volontariat, avec un reporting spécifique à mettre en place.

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Nous ne pouvons qu'inciter les acteurs du financement participatif à s'enregistrer sur ces bases, qui garantissent un respect du secret statistique et une anonymisation des données.

### **Nicolas LESUR, Unilend, Financement Participatif France**

Cette collecte de données ne concerne que les plateformes permettant d'octroyer des crédits rémunérés aux entreprises. Sur ce marché spécifique, la couverture de la base constituée apparaît quasi-exhaustive – cette activité, apparue il y a 2 ou 3 ans, étant encore peu développée.

S'agissant du nombre de porteurs de projets recensés, il convient de noter qu'en dépit d'une couverture médiatique importante du secteur, de nombreuses entreprises ne connaissent pas nécessairement l'existence de ces mécanismes ou n'en n'ont pas le besoin.

Il convient par ailleurs de souligner que les plateformes sont productrices de données et communiquent naturellement autour de celles-ci – leur démarche s'appuyant sur une volonté de transparence, dans le respect de la confidentialité des apporteurs et des porteurs de projets. Les plateformes doivent toutefois s'adapter aux modalités de collecte par les services statistiques.



## 2. Les acteurs économiques du financement participatif : l'exemple de la société Unilend et l'association Financement Participatif France

### Nicolas LESUR, Unilend, Financement Participatif France

L'association Financement Participatif France publie des données sur ce que produisent globalement chaque année les plateformes de financement participatif. Si son poids dans le financement général de l'économie demeure tout à fait relatif, ce secteur affiche une croissance de 100 % par an en moyenne depuis 4 ans.

Ce secteur recouvre trois grandes catégories : le don (impliquant une contribution financière et une contrepartie non financière), le prêt (avec des prêts rémunérés ou non, bénéficiant aux particuliers ou aux entreprises – le prêt aux particuliers sous une forme purement participative demeurant illégal en France et n'étant approché dans son principe que par l'opérateur Younited Crédit, doté d'un statut d'établissement de crédit) et l'investissement en capital (avec des contributeurs devenant actionnaires d'entreprises ou de startups, voire d'opérations immobilières ou dans le domaine des énergies renouvelables).

À ce jour, 2,3 millions de Français ont déjà soutenu au moins une fois un projet sur une plateforme de *crowdfunding*. Ces contributions s'effectuent encore majoritairement sous forme de dons, par le jeu de liens sociaux avec les porteurs de projets notamment. Néanmoins, une dynamique générale s'est instaurée, englobant les activités de prêt et d'investissement. Les grands acteurs du marché abritent ainsi quelques dizaines de milliers de contributeurs.

Dans cet environnement, Unilend existe depuis bientôt 3 ans et se positionne comme l'opérateur d'une place de marché. Unilend a vocation à mettre en relation des prêteurs disposant d'une épargne disponible à moyen-long terme (en majorité des particuliers, mais aussi des entreprises, des banques, des sociétés de gestion, etc.) avec des emprunteurs (sollicitant la plateforme directement ou par le biais d'un conseil). La plateforme ainsi constituée fait l'objet d'une curation, avec une sélection des prêteurs et des emprunteurs, dans le respect des obligations légales en matière de connaissance du client, de lutte contre la fraude et de lutte contre le blanchiment, ainsi que sur la base d'une analyse rigoureuse des risques de crédit (en vue de rassurer les épargnants dans un environnement générant de nombreuses demandes de mauvaise qualité).

Lorsqu'un chef d'entreprise dépose un dossier chez Unilend, les informations relativement simples qui lui sont demandées peuvent être complétées par la mobilisation de sources externes (elles-mêmes vérifiées par le dépôt de quelques documents en ligne). Le dépôt d'un dossier peut ainsi être effectué en 5 minutes.

Après application d'un certain nombre de filtres statistiques, les dossiers les plus solides font l'objet d'un examen plus approfondi et individuel par un analyste crédit, en relation directe avec le porteur, généralement dans un délai de 48 heures, avant une éventuelle mise en ligne sur la plateforme.

Une collecte peut ensuite être assurée en quelques jours. Avec plus 11 000 prêteurs actifs (sur près de 35 000 membres), Unilend est aujourd'hui capable de financer des projets de l'ordre de 75 000 euros en moins d'une journée. Une fois les fonds débloqués, Unilend assure la gestion des remboursements mensuels associés (sur une période de 3 à 60 mois), ainsi que le traitement de la fiscalité pour les prêteurs.

S'appuyant par nature sur des processus numérisés, l'activité d'Unilend produit un grand nombre de données, dont certaines demeurent sous-exploitées. En pratique, Unilend a déjà analysé plus de 44 000 demandes de financement, avec 500 éléments collectés par dossier et une interface assurée avec 12 bases de données externes (Altares, FIBEN, etc.). Unilend gère en parallèle plus d'1 million d'échéanciers individuels.

L'approche d'Unilend est ainsi fondée sur une base statistique, pour donner aux utilisateurs les outils leur permettant, au-delà de l'affect, de constituer un portefeuille au taux de défaut le plus raisonné possible, avec un processus de *scoring* automatisé à 98 %.

La vitesse de financement d'un projet étant l'un des principaux indicateurs d'efficacité de la plateforme, au bénéfice de l'ensemble des parties, Unilend pourrait lancer, en mars 2017, sous réserve que les conditions réglementaires puissent être réunies, un processus permettant à une entreprise de demander et de recueillir jusqu'à 30 000 euros en une seule journée.

Unilend s'adresse principalement aux TPE et PME françaises, pour lesquelles l'approche statistique s'avère être la plus pertinente, tant du point de vue économique que du point de vue de l'analyse de risques. Auprès de cette population, l'approche développée se révèle proche de celle du crédit à la consommation.

Le caractère dématérialisé de l'activité d'Unilend lui permet également de mettre en relation des prêteurs et des emprunteurs répartis sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer.

La plateforme est ainsi utilisée par des entreprises de tous secteurs, majoritairement pour le financement de besoins immatériels (ne pouvant faire l'objet d'une prise de garantie formelle sur le bien financé) et, de manière plus restreinte, pour le financement de besoins matériels (généralement dans le cadre d'un cofinancement avec un établissement bancaire). À cet égard, la distinction entre le crédit d'investissement et le crédit de trésorerie, opérée dans les statistiques de la Banque de France notamment, s'accompagne d'une perception négative du second. Or les entreprises de petite taille ont souvent besoin de financer des investissements immatériels, sans pouvoir nécessairement le faire par le biais du crédit d'investissement classique ou du découvert autorisé. En permettant de répondre à ces besoins, l'offre de financement d'Unilend apparaît complémentaire à celle des établissements de crédit.

Unilend ne collecte pas de données sur l'origine socio-économique ou le patrimoine de ses prêteurs. En revanche, ceux-ci apparaissent correspondre à une population plus jeune que celle des épargnants classiques, avec 50 % de prêteurs âgés de moins de 36 ans. Le système proposé semble convenir davantage à cette population, en offrant une visibilité sur la finalité des opérations, avec une rationalité économique associée et le sentiment de répondre aux besoins d'acteurs économiques différents, le cas échéant avec une dimension locale et des impacts en termes d'emploi (avec, en moyenne, 1 emploi créé pour 2 projets financés). Unilend s'inscrit par ailleurs dans une logique de placement bas carbone – un audit du portefeuille par une agence indépendante ayant mis en évidence que 1 000 euros prêtés sur la plateforme ne représentaient que 178 kilogrammes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Les statistiques produites par Unilend (sur l'implantation géographique des prêts, les secteurs d'activité concernées, les perspectives de revenus associées, etc.) sont communiquées individuellement et en temps réel aux prêteurs ; elles figurent de manière relativement détaillée sur le site internet de la plateforme.

En termes de rendement et de coût du risque, l'analyse d'Unilend s'est affinée au fil des ans, marquant un apprentissage progressif de l'activité. La première cohorte de crédits (2013-2014) affichait un coût du risque annualisé de l'ordre de 8 %, avec un taux de rendement annuel inférieur à 1 % pour les prêteurs. La deuxième (janvier à août 2015) a ensuite permis d'atteindre un coût du risque annualisé de l'ordre de 5 %, avec un taux de rendement annuel proche de 3 % pour les prêteurs. La dernière (septembre 2015 à août 2016) affiche un coût du risque annualisé de 2,4 %, pour un taux de rendement supérieur à 4 % pour les prêteurs. Par comparaison, les comptes annuels des grands acteurs mutualistes font généralement apparaître un ratio d'encours non sains (au sens des normes dites de Bâle III) de 6 à 11 %. Toutes ces données produites par Unilend sont potentiellement accessibles en temps réel.

51 % des entreprises du portefeuille d'Unilend demeurent non cotées (X0) par la Banque de France, du fait de leur taille réduite. Parmi celles cotées dans le fichier FIBEN, une majorité relève par ailleurs des niveaux 4 et 5+, n'offrant pas une éligibilité à un refinancement auprès de la BCE. Avec une bonne approche statistique, Unilend est néanmoins en mesure de proposer un financement à ces entreprises, avec un coût du risque adapté.

Pour exercer plus efficacement son activité, Unilend gagnerait du reste à bénéficier d'un accès amélioré à un certain nombre de sources de données, encore insuffisamment digitalisées à ce jour, s'agissant notamment des liasses fiscales des entreprises et des données des greffes des tribunaux de commerce. Le fichier FIBEN pourrait également centraliser davantage d'informations, compte tenu du niveau de confiance des acteurs vis-à-vis de cette source.

Les plateformes de financement participatif demeurent par ailleurs confrontées à des demandes parfois inadaptées, de la part des régulateurs notamment. Certaines demandes de production de données s'avèrent même incompatibles avec la loi, s'agissant de publier des mandats *ad hoc* confidentiels notamment. L'approche statistique développée par les acteurs du financement participatif nécessiterait une meilleure compréhension – une entreprise émettant 30 000 euros de minibons ne pouvant être considérée comme une entreprise émettant 30 millions d'euros d'obligations. L'enjeu serait ainsi de porter collectivement, avec des modes de fonctionnement adaptés, un objectif de développement du financement participatif au bénéfice des PME et TPE.

## **Jean-Pierre VILLETTELLE, Direction des entreprises de la Banque de France**

Pour des raisons historiques, liées à la collecte de données nécessaires à la définition des créances privées éligibles aux opérations de refinancement, un seuil de 750 000 euros de chiffre d'affaires a été fixé pour la cotation des entreprises dans le fichier FIBEN. Ces données, fondamentalement collectées pour des besoins de banque centrale, sont néanmoins accessibles aux acteurs du financement des entreprises, pour contribuer à réduire l'asymétrie d'information qui existe entre eux et les entreprises recherchant des financements.

Nicolas LESUR

### **Nicolas LESUR**

Compte tenu de sa qualité et de sa légitimité, cette source pourrait regrouper davantage d'éléments.

## **Jean-Pierre VILLETTELLE**

Nous aurons probablement à nous adapter aux besoins nouveaux des acteurs du financement des entreprises dans les années à venir.

### **Carine ROMÉY, AMF**

L'AMF, quant à elle, a supporté rapidement et activement le développement du financement participatif, en accompagnant les évolutions réglementaires associées notamment. Nous participons également à des groupes de travail au niveau européen, pour harmoniser les pratiques et développer un suivi européen.

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

L'accessibilité des données des tribunaux de commerce fait effectivement l'objet de demandes récurrentes.

Les liasses fiscales des entreprises, quant à elles, demeurent protégées par un secret statistique fort. Les chercheurs eux-mêmes n'ont pu y avoir accès que dans des conditions extrêmement sécurisées.

### **Nicolas LESUR**

Il s'agit aussi d'une question de volonté politique. *In fine*, le secret conduit souvent à des saisies manuelles, avec des erreurs potentielles et des coûts associés. Au Royaume-Uni, une forme de GIE a été constituée par un certain nombre d'acteurs, pour permettre le regroupement centralisé et la communication d'un certain nombre de données, avec le consentement des clients.

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Il existe également des registres de crédits privés.

### **Raphaëlle BERTHOLON, CFE-CGC**

Connaît-on aujourd'hui le nombre de salariés que représente le secteur du *crowdfunding* ?

### **Nicolas LESUR**

Je ne dispose pas de chiffres précis sur ce point. On compte aujourd'hui une soixantaine de plateformes en activités, employant chacune 5 à 30 personnes. Unilend compte ainsi une vingtaine de collaborateurs. Au-delà des plateformes elles-mêmes, le secteur mobilise également un écosystème. Cependant, le secteur demeure relativement réduit en termes d'emploi.

### 3. Exploitation de données de financement participatif : les recherches en cours pour le service statistique du ministère de la Culture et de la Communication

**Yann NICOLAS, Deps**

Le ministère de la Culture et de la Communication exerce trois missions principales : une mission de conservation et d'enrichissement du patrimoine, une mission de soutien à la création dans différents domaines, ainsi qu'une mission de démocratisation de l'accès aux œuvres et aux contenus.

Ces missions induisent un besoin permanent de ressources financières, dans un contexte budgétaire contraint pour l'ensemble des collectivités publiques, ce qui a conduit le ministère à inciter notamment ses établissements publics à développer leurs recettes ou ressources propres, en ayant davantage recours aux sources de financement privées. La création d'une mission dédiée au mécénat au sein du ministère, dans le prolongement de l'adoption, en 2003, d'une loi visant à modifier les incitations fiscales des agents économiques soutenant les causes culturelles, traduit cette volonté. Le ministère promeut par ailleurs la diversité culturelle et le pluralisme des médias. Néanmoins, les acteurs culturels continuent de faire état de difficultés rencontrées au moment de financer certains projets.

Le service statistique du ministère, le Deps, s'attache quant à lui à décrire, mesurer et comprendre l'ensemble des activités relatives à la production, la distribution, la promotion, la diffusion et la consommation des biens et services culturels, s'agissant notamment d'appréhender les effets économiques produits par la révolution numérique.

Dans ce contexte, le *crowdfunding* apparaît comme un mode récent de financement des projets dans les domaines couverts par le ministère (patrimoine, arts plastiques et visuels et industries culturelles telles que le cinéma, l'audiovisuel, la presse, la musique, ou le spectacle vivant).

L'émergence de ce mode de financement suscite un ensemble de questions, ayant trait à l'autoproduction ou à l'autoédition, au renouvellement créatif et à l'innovation, aux modèles d'activité à l'ère numérique, au financement des TPE et PME, à la philanthropie des particuliers et au mécénat des entreprises, aux occasions d'investissement alternatives pour les parties prenantes, etc.

Le Deps s'interroge plus particulièrement sur la capacité du *crowdfunding* à constituer un moyen de financement additionnel conséquent et pérenne des activités culturelles, à constituer un capital d'amorçage pour attirer des sources complémentaires de financement, à se substituer ou pas à d'autres formes plus traditionnelles de financement ou à contribuer à la diversification du financement des activités culturelles (avec un impact potentiel sur la diversité qualitative ou le pluralisme des œuvres et des contenus).

Au plan statistique, les chiffres fiables et réguliers permettant d'éclairer ces questions s'avèrent toutefois peu nombreux, en dehors des éléments publiés par l'association Financement Participatif France – la culture étant davantage concernée par les plateformes de dons, avec ou sans contreparties.

Pour répondre à ce besoin d'informations et d'études, le ministère a mobilisé des crédits de recherche pour lancer un appel à propositions de recherche, en partenariat avec le LabEx « Industries culturelles et création artistique » de l'Université Paris XIII. En amont, des discussions ont été menées avec quatre plateformes françaises (KissKissBankBank, Ulule, Touscoprod et Anaxago), qui toutes ont accepté de mettre à disposition leurs données, sous accord de confidentialité, pour des exploitations par des équipes de recherche.

Parmi les thèmes couverts par l'appel à propositions de recherche figuraient notamment :

- les incitations et motivations des porteurs de projet et des financeurs individuels ;
- les déterminants du succès ou de l'échec d'une campagne de financement ;
- la localisation des parties prenantes et des projets (avec en point de mire un questionnaire sur la part relative du financement participatif dans les territoires, au regard de l'investissement public y étant réalisé dans le domaine de la culture) ;
- le rôle des réseaux sociaux dans le fonctionnement et le développement du *crowdfunding* ;
- la diversité et le pluralisme potentiellement induits par le financement participatif ;
- le rôle potentiel de l'intervention publique face aux éventuelles défaillances de marché et aux externalités caractérisant les plateformes de financement participatif.

Douze projets de recherche ont ainsi été sélectionnés, dont six ont finalement été retenus. Ces projets pourront s'appuyer sur les données mises à disposition par les plateformes partenaires, recouvrant, compte tenu du fonctionnement de celles-ci, des informations relativement limitées sur les porteurs de projet (âge, sexe, statut, nombre de projets, etc.), des informations plus fournies concernant les projets et campagnes (nature des projets, durée de financement, échéances prévues, plafonds de financement visés, etc.), ainsi que des informations sur les contributeurs, souscripteurs, investisseurs ou *backers* (âge, sexe, identifiant géographique, historique des contributions, etc.). Ces recherches devraient produire des résultats à partir de 2017.

Une première équipe de recherche a commencé à s'intéresser, à partir des données d'un certain nombre de plateformes, aux conditions de succès des campagnes de financement participatif, au rôle des multi-contributeurs dans ces campagnes et aux dynamiques des levées de fonds associées.

Une deuxième équipe de recherche a proposé d'étudier les effets sur la probabilité de succès et le montant recueilli par un projet d'un certain nombre de facteurs (motivations sociales des contributeurs, qualité du projet, etc.). Cette équipe entend notamment soumettre un échantillon de campagnes ayant bénéficié d'un financement participatif à des experts du ministère habitués à participer à des commissions d'attribution de subventions publiques, pour comparer les rationalités à l'œuvre dans les deux cadres. Pour aller au-delà de l'exploitation des données mises à disposition par les plateformes partenaires, cette équipe a élaboré un protocole d'enquête, en vue de recueillir des données auprès des contributeurs sur leurs préférences pro-sociales. Des experts du ministère de la Culture pourraient également être sollicités pour évaluer la qualité d'un ensemble de projets musicaux et audiovisuels ayant bénéficié d'un financement participatif.

Un troisième projet de recherche porte sur les effets de localisation, avec des questionnements sur la distance moyenne entre les porteurs de projet et les contributeurs, sur les éventuels effets de levier ou d'éviction induits pour le financement participatif par l'investissement public dans le domaine culturel au sein d'un territoire, ainsi que sur l'impact sur le succès des campagnes de financement participatif de l'emboîtement entre les réseaux sociaux physiques et numériques.

Une quatrième équipe de recherche s'est orientée, en liaison avec la plateforme KissKissBankBank, vers l'analyse des impacts potentiels d'un outil de recommandation développé à partir des historiques de comportement des contributeurs.

Un cinquième projet porte sur l'impact du *crowdfunding* sur la diversité culturelle, en tant que mode de financement permettant, le cas échéant, de développer des projets culturels dont le financement n'aurait pu être assuré autrement ou d'attirer d'autres financeurs plus traditionnels. Cette étude a vocation à porter sur un échantillon de projets audiovisuels, dont les indices calculés de diversité culturelle seront comparés à ceux des projets financés par le Centre national du cinéma et de l'image animée. La concentration des souscriptions associées sera également analysée, à partir des données de trois plateformes partenaires, pour mettre à jour d'éventuels effets de « star system » dans le *crowdfunding* culturel.

Enfin, une équipe de recherche franco-belge, après avoir publié plusieurs articles théoriques sur les externalités intra- et inter-groupes susceptibles d'exister entre les trois types d'agents économiques de l'écosystème du *crowdfunding*, a engagé des travaux à partir des données de la plateforme Ulule et de modèles économétriques pour mesurer l'ampleur de ces externalités et tenter d'identifier un degré optimal de variété des projets, ainsi qu'une séquence optimale de présentation des projets sur une plateforme.

#### **4. Échanges avec la salle**

**Olena HAVRYLCHYK, Université de Lille**

Les travaux de recherche que je conduis portent plus spécifiquement sur le financement participatif par les prêts. À cet égard, j'ai noté avec intérêt les perspectives ouvertes par Unilend concernant l'exploitation d'un certain nombre de données.

En matière d'accès aux données pour les chercheurs, les plateformes de financement participatif se révèlent souvent plus transparentes que les établissements bancaires. Cependant, la majorité des recherches demeurent concentrées sur quelques plateformes, s'agissant notamment des plateformes américaines Prosper et Lending Club. Au Royaume-Uni, des études sont en train d'être menées sous l'égide du Cambridge Center for Alternative Finance (CCAF), sur la base d'une coopération internationale entre différentes plateformes, permettant la centralisation de données, y compris s'agissant de données

confidentielles sur les contributeurs. Le CCAF a également noué un partenariat avec le régulateur britannique en vue d'analyser le secteur du financement participatif et de contribuer à la réflexion sur les politiques de régulation associées. Des initiatives similaires pourraient être envisagées en France, sans soulever de conflits d'intérêts comme dans le secteur bancaire, compte tenu d'une volonté largement partagée d'accompagner le développement du financement participatif.

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Je salue pour ma part l'initiative prise par le ministère de la Culture et de la Communication de mobiliser différentes plateformes pour lancer un appel à propositions de recherche sur le thème du financement participatif, dans l'intérêt de la recherche et des plateformes elles-mêmes. Ce type d'initiatives promeut une véritable culture de la transparence et de l'accès aux données. Cela étant, comment la pérennisation de ces accès voir leur extension à d'autres plateformes sont-elles envisagées ?

### **Yann NICOLAS**

Les études réalisées dans le cadre de l'appel à propositions de recherche devraient donner lieu à une valorisation standard, avec des publications associées (ouvrage collectif envisagé).

La mission dédiée au mécénat du ministère de la Culture et de la Communication souhaiterait par ailleurs pouvoir disposer de données statistiques régulières et détaillées par secteur – culturel et non culturel - sur le mécénat des entreprises et la philanthropie des particuliers, en vue de mieux connaître l'ensemble des sources de financement privées dans le champ de la culture et des médias, relativement aux autres causes (non culturelles) de mécénat et de philanthropie. Des enquêtes de la statistique publique telles que l'enquête Patrimoine pourraient notamment être mobilisées à cet effet.

Un récent rapport de l'IGF et de l'IGAC a également insisté sur le développement des ressources propres des établissements publics de la culture, mettant en évidence un besoin régulier de données.

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Il demeure extrêmement difficile d'ajouter des questions à l'enquête Patrimoine. En revanche, la mise en place d'une nouvelle enquête pourrait être discutée avec l'Insee.

En parallèle, une initiative du type de celle développée par le CCAF au Royaume-Uni ne pourrait-elle pas être envisagée en France, en vue de pérenniser l'accès aux données des plateformes de financement participatif ?

### **Yann NICOLAS**

L'appel à propositions de recherche lancé par le ministère a davantage été conçu comme une expérience unique. Le sujet pourrait néanmoins être abordé avec le LabEx « Industries culturelles et création artistique ». Il s'agira également de tenir compte de la réaction des plateformes suite à la réalisation des premières études.

### **Nicolas LESUR**

L'initiative du CCAF, à laquelle Unilend et Financement Participatif France participent, est extrêmement intéressante et gagnerait à être reproduite en France. Nous produisons quotidiennement des données, que nous analysons avec les moyens limités dont nous disposons, le cas échéant en faisant appel au bénévole. Nous sommes donc en recherche de compétences pour réaliser des études sur la base de ces données. Une matière première existe aujourd'hui que nous serions prêts à mettre à disposition, à condition de disposer d'un cadre approprié, permettant de préserver la confidentialité des données relatives aux prêteurs notamment.

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Comment l'initiative du CCAF est-elle financée ?

## **Nicolas LESUR**

La Judge Business School de Cambridge bénéficie de subventions privées et a pu s'appuyer sur un effort de mécénat de KPMG. Le CCAF est ainsi en train de devenir une référence en matière de production de données sur le financement dit alternatif.

## **Olena HAVRYLCHYK**

Le CCAF va également pouvoir s'appuyer sur un financement de la FCA.

## **Nicolas LESUR**

Financement Participatif France envisage aujourd'hui de faire appel au CCAF pour produire son baromètre annuel, faute d'avoir pu trouver d'autres ressources.

## **Carine ROMÉY**

L'accent a été mis sur la réactivité des plateformes de financement participatif. Cependant, qu'en est-il du coût des opérations réalisées, par rapport à celui des financements bancaires ?

## **Nicolas LESUR**

Le taux moyen d'un prêt sur Unilend est aujourd'hui de 7 %. Ce coût peut paraître élevé par rapport à celui d'un prêt immobilier ou d'un crédit d'investissement. Cependant, en réalité, il demeure équivalent ou inférieur à celui d'autres solutions ne nécessitant pas de garanties (découvert autorisé, affacturage, *leasing*, etc.). Ces solutions n'affichent toutefois pas un taux facial. Les établissements de crédit bénéficient ainsi d'une forme de subvention, par les garanties de la BPI et le taux de refinancement négatif de la banque centrale notamment.

## **Juliette BERTIAUX, CCIP**

Si une remontée des taux d'intérêt était observée, comment les taux proposés par les plateformes de financement participatif seraient-ils impactés ?

## **Nicolas LESUR**

Si les taux d'intérêt remontent, ceux pratiqués par les plateformes augmenteront. En revanche, il est peu envisageable que les taux pratiqués aujourd'hui diminuent davantage, compte tenu de la fiscalité applicable aux prêteurs, du coût du risque et de la nécessaire rémunération de l'absence de liquidité de l'épargne investie.

## **Delphine MOREAU**

Des plateformes de financement participatif ont pu développer des partenariats avec le monde bancaire, voire avec le monde des assurances. Il serait intéressant de bénéficier d'un éclairage sur les bénéfices respectifs de ces partenariats.

## **Nicolas LESUR**

Ces partenariats demeurent très embryonnaires et se heurtent encore à des difficultés liées à la culture des organisations, ainsi qu'à des problématiques d'efficacité économique.

Pour un établissement bancaire, un partenariat avec une plateforme de financement participatif peut toutefois représenter une opportunité de proposer à ses clients des solutions complémentaires, qui autrement seraient très coûteuses en fonds propres. Pour une place de marché comme Unilend, un tel partenariat peut générer du flux entrant, ainsi qu'une proximité vis-à-vis de l'établissement bancaire facilitant l'analyse du risque.

## **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

À l'issue de ce débat, je propose d'examiner les propositions d'avis de la Commission.

### **III. PROPOSITIONS D'AVIS**

#### **Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis**

Il est proposé à la Commission d'émettre deux avis. Le premier, relatif à l'Open Data Room, serait formulé de la façon suivante : « *La commission se félicite de l'ouverture par la Banque de France d'un lieu pouvant accueillir les chercheurs et leur permettre d'accéder à un large gisement de données économiques et financières jusque-là insuffisamment exploitées : « l'Open Data Room ». Ils pourront désormais exploiter gratuitement des données individuelles anonymisées sur le secteur bancaire et financier, les entreprises, les ménages et les flux commerciaux et financiers internationaux. Cette ouverture s'inscrit dans l'esprit du rapport du groupe de travail du Cnis sur « l'accès aux données bancaires et financières » dont plusieurs recommandations concernaient un plus large accès aux données de ce secteur, en particulier aux données confidentielles.* »

Il conviendrait toutefois de préciser que cet outil n'est pas uniquement réservé aux chercheurs.

#### **Monsieur BARATTE, Secours Catholique**

Il pourrait être fait référence aux « chercheurs et autres utilisateurs » – les chercheurs demeurant la cible première de l'outil.

#### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

De fait, cet outil n'est pas destiné à permettre des utilisations commerciales mais la réalisation d'études.

#### **Françoise MAUREL**

Le second avis de la Commission, faisant référence aux avis de la Commission et du moyen terme du Cnis ayant trait à la thématique, serait formulé de la façon suivante : « *La commission constate l'émergence d'un nouveau mode de financement de projets lié à la place croissante du numérique dans le développement économique : le financement participatif ou crowdfunding. Le financement participatif est un outil de collecte de fonds via une plateforme Internet qui permet à un ensemble de contributeurs de financer directement des projets portés par des entreprises, des associations ou des particuliers.*

*La mesure statistique de cette nouvelle forme d'intermédiation en est à ses débuts. Le cadre réglementaire, en vigueur depuis octobre 2014, a récemment évolué avec la publication du décret du 28 octobre 2016 qui impose aux principaux intermédiaires du financement participatif de communiquer sur leurs opérations selon une périodicité et des modalités déterminées par la Banque de France. D'autres initiatives de rassemblement de données sont disponibles ou en cours de constitution, par exemple au ministère de la Culture et de la Communication, chez des acteurs privés ou dans le monde de la recherche.*

*Cette mesure statistique reste encore difficile compte tenu de la diversité des opérations : comparaisons peu évidentes entre les sources, profondeur historique réduite, cadre réglementaire évolutif, problèmes d'accès aux données en raison d'une numérisation insuffisante de sources. Bien qu'elles soient encore en cours d'élaboration ou de développement, les mesures statistiques resteront relativement limitées à un petit nombre d'indicateurs, dans la mesure où le phénomène est lui-même d'ampleur limitée. Le Conseil souhaiterait que les producteurs de la statistique publique concernés soient en mesure de développer la production de données et d'études statistiques dans les prochaines années.* »

#### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Il ressort de nos débats que certaines initiatives ne sont pas nécessairement portées par la statistique publique et que la production de données relève de différentes sources. Il pourrait donc être fait référence aux efforts de la statistique publique, en lien avec les plateformes et les centres de recherche.

#### **Françoise MAUREL**

L'avis pourrait effectivement faire référence aux différentes initiatives privées.



## **Juliette BERTIAUX**

À quelle échéance les conditions de collecte et de diffusion des données relatives au financement participatif seront-elles précisées par la Banque de France ?

## **Delphine MOREAU**

Le Service central des risques publie des informations agrégées, en fonction de la nature des prêts (investissement ou trésorerie), de la durée des opérations, des secteurs d'activité, etc. Dans ce cadre, il conviendrait de créer une nouvelle catégorie ou un sous-ensemble pour le financement participatif. Cependant, compte tenu de la jeunesse de la collecte, ceci ne saurait être envisagé immédiatement – la Banque de France attendant généralement de pouvoir s'appuyer sur une profondeur d'historique suffisante pour publier des données détaillées. Un mouvement a été initié autour du financement des entreprises par le biais de prêts participatifs rémunérés. Il faudra cependant du temps avant d'envisager de créer une catégorie propre au financement participatif.

S'agissant de définir les conditions d'application du décret du 28 octobre 2016, il nous faudra travailler avec le SGACPR, la Direction générale des statistiques et la Direction des entreprises. Du reste, ce texte réglementaire ne couvrirait que le financement participatif par le biais des prêts et des minibons.

## **Pierre BIENVENU, ACPR**

Le décret en question vise plus spécifiquement l'activité de crédit (prêts ou minibons). Il ne couvre donc pas les dons (au cœur du financement des projets culturels) ni le *crowdequity* (davantage couvert par l'AMF). Il conviendrait de le préciser dans l'avis de la Commission, en faisant référence aux principaux « acteurs » du financement participatif.

Il conviendrait par ailleurs de préciser que les besoins des autorités de contrôle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des chercheurs. L'ACPR et l'AMF ne contrôlent les acteurs du financement participatif qu'en vue d'assurer la protection de la clientèle et de répondre à des besoins d'information. Elles n'ont donc pas besoin d'informations financières, dès lors que les risques sont portés par des particuliers.

La Banque de France, quant à elle, est amenée à collecter des données sur le financement participatif dans le but de bénéficier d'une vue globale sur l'activité de crédit, dans le cadre de sa mission de définition des politiques monétaires.

## **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Sous réserve de ces précisions, je propose d'adopter les deux avis de la Commission.

# **IV. PROGRAMME DE TRAVAIL 2017 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE ET BILAN À MI-PARCOURS DES AVIS DE MOYEN TERME 2014-2018 DU CNIS**

## **Delphine MOREAU**

Le programme de travail de la statistique publique pour 2017 est déjà en ligne sur le site du Cnis. Une synthèse des avancées à mi-parcours du moyen terme 2014-2018 du Cnis sera également proposée ultérieurement.

Le moyen terme 2014-2018 du Cnis intégrait des avis différenciés sur le système financier, le comportement des ménages et des entreprises non financières, le financement de l'économie, ainsi que la mise à disposition des données et l'accessibilité aux données.

Autour de l'accès aux données, des avancées ont été obtenues, en termes de conditions d'accès aux données détaillées notamment. Le groupe de travail envisagé sur l'accès aux statistiques financières a été constitué, avec un rapport publié en 2015. L'ouverture de l'Open Data Room a également constitué une évolution majeure.

Autour du financement de l'économie, des travaux ont permis de mieux cerner les flux financiers liés à l'épargne ou permettant une meilleure connaissance des marchés financiers, avec une présentation des

comptes nationaux en qui-à-qui et une vision du marché de la titrisation en 2015, ainsi qu'une présentation sur le système bancaire parallèle en 2014.

Pour ce qui est du financement des entreprises, un éclairage a été apporté ce jour sur le financement participatif.

Dans le cadre du programme relatif aux ménages, la notion d'investissements socialement responsables a été couverte, avec une présentation dédiée en 2015.

Autour du système financier, deux présentations ont été consacrées aux groupes à leurs activités à l'étranger, avec un éclairage sur l'identifiant unique des entreprises à l'international (LEI) et les liens entre sociétés permettant de mieux cerner les groupes, ainsi qu'un point sur les centres financiers *offshore*.

D'ici la fin du moyen terme, il s'agira prioritairement de donner suite aux recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires. Des éclairages sont également attendus sur le financement des entreprises ou des collectivités publiques.

En 2017, la Direction générale des statistiques et la Direction des entreprises de la Banque de France auront à déterminer les modalités pratiques de la collecte d'informations granulaires sur les crédits ligne à ligne participant au financement des entreprises. Une démarche similaire sera mise en œuvre du côté des marchés pour les systèmes de paiement de masse – la réglementation appelant également un approfondissement de la granularité des données collectées dans ce champ.

Dans le domaine des assurances, l'enjeu pour l'ACPR et la Direction générale des statistiques de la Banque de France sera d'analyser les impacts sur les séries statistiques du passage dans l'environnement Solvabilité II, en faisant évoluer les éléments de méthodologie structurant les publications, ainsi qu'en calant avec les autorités européennes les nouveaux éléments de reporting comptable, prudentiel ou statistique associés.

Au niveau européen, après l'aboutissement de travaux d'harmonisation des données prudentielles bancaires (avec la mise en œuvre de Bâle III), il s'agira de poursuivre l'harmonisation des analyses de risques bancaires. Dans le cadre de l'initiative « Bird », associant les superviseurs, les statisticiens et la profession bancaire, l'enjeu sera de faire converger, à terme, les référentiels de données.

### **Ronan MAHIEU**

Du côté de l'Insee, des travaux seront menés en 2017 pour améliorer la cohérence entre les comptes non financiers en comptabilité nationale et les comptes financiers de la balance des paiements. L'objectif serait ainsi de faire en sorte qu'en 2018, une nouvelle base permette de rapprocher les données de la comptabilité nationale et de la balance des paiements, en tenant compte de l'amélioration des estimations de cette dernière, avec un maintien du solde des transactions courantes (permettant une mesure des déficits ou excédents enregistrés par les agents résidents, ainsi qu'une analyse de leur financement ou placement).

En parallèle, une mise en cohérence des comptes non financiers élaborés par l'Insee et des comptes financiers élaborés par la Banque de France sera envisagée.

Une attention sera également portée à l'évolution des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, parts de fonds d'investissement, etc.), en cohérence avec les recommandations formulées en 2015 par le groupe de travail du Cnis consacré au coût du capital.

### **Delphine MOREAU**

Il convient de rappeler que des travaux sur l'inclusion bancaire des ménages ont également été intégrés au moyen terme du Cnis.

### **Gunther CAPELLE-BLANCARD**

À mi-parcours, les avancées et perspectives apparaissent globalement cohérentes avec les objectifs du moyen terme.

## **CONCLUSION**

**Gunther CAPELLE-BLANCARD**

Merci à tous.

*La séance est levée à 16 heures 45.*

---

## DOCUMENTS PREPARATOIRES

---

[L'accès aux données bancaires et financières : une mission de service public - Rapport Cnis](#)

[Le financement participatif dans les arts, la culture et les médias - Appel à propositions de recherche](#)

[Programme de travail statistique 2017 - Commission Système financier et financement de l'économie](#)

---

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

[L'Open Data Room de la Banque de France – Diaporama](#)

[Le financement participatif - Diaporama](#)

[Les statistiques du financement participatif - Diaporama](#)

[Exploitation de données de financement participatif: les recherches en cours au ministère de la Culture et de la Communication - Diaporama](#)

